

RESOLUTION SUR LA CREATION
DE LA COMMISSION AFRICAINE
POUR LA PREVENTION DE LA CRIMINALITE

Le Conseil des Ministres de l'OUA, réuni en sa 59ème Session Ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, du 31 janvier au 4 février 1994,

Ayant pris note de la demande présentée par la République Arabe d'Egypte en vue de créer une Commission Africaine pour la Prévention du Crime,

Tendant compte des vues exprimées au cours de l'examen de cette questions,

1. **DEMANDE** au Gouvernement d'Egypte de mettre à la disposition du Secrétariat Général de l'OUA les documents nécessaires afin de lui permettre de présenter un rapport exhaustif sur la question;
2. **DEMANDE** au Secrétaire Général d'entreprendre une étude approfondie sur la question en consultation avec les Etats membres et de présenter un rapport à la 60ème session ordinaire du Conseil des Ministres à Tunis, Tunisie.